

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :
Date de naissance : Age :
Adresse :
Téléphone : E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ? Oui Non

COCHEZ LES SEMAINES QUE VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER POUR VOTRE ENFANT

Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si l'annulation est trois semaines avant le début des ALSH

Les accueils de loisirs se déroulent

Du lundi 06 juillet au vendredi 21 août 2026

Site de Crécy sur Serre

- Du lundi 06 juillet au vendredi 10 juillet
- *Du lundi 13 juillet au vendredi 17 juillet
**4 jours (Férié le 14 juillet)*
- Du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet
- Du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet

Site de Marle

- Du lundi 03 août au vendredi 07 août
- Du lundi 10 août au vendredi 14 août
- Du lundi 17 août au vendredi 21 août

Attention, une semaine est tronquée et ne comporte que 4 jours d'accueil.

Souhaitez-vous un ramassage en bus dans votre commune ? Oui Non

Commune de ramassage :

Toute facture doit être réglée avant le début des ALSH, elle sera envoyée pour confirmer l'inscription de l'enfant

Veuillez prendre connaissance du règlement sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Serre

En cas d'absence injustifiée, les familles ayant perçu l'aide de la CAF et/ou communale devront reverser les sommes perçues